

Image not found or type unknown



Cours d appel faute inexcusable

Par **Iolo1313**, le **06/04/2022** à **09:32**

Bonjour

Je viens de passer devant la cour pour la faute inexcusable de l'employeur

La partie adverse a falsifié un document dans ses conclusions

Mon avocate s en est appercue et la signalé dans ses conclusions et devant la cours.

De plus la partie adverse a toujours refusée de produire la convention signée lors de la cession d entreprise.

Cette convention est une preuve qui confirme que le nouvel employeur est subrogé a l ancien.

Pensez vous que ça puisse pencher en ma faveur?

Merci de vos réponses

Par **Zénas Nomikos**, le **06/04/2022** à **12:56**

Bonjour,

oui en effet, je pense que cela peut jouer en votre faveur.

Par **Iolo1313**, le **06/04/2022** à **13:05**

Merci de votre réponse.

Je croise les doigts.

Par **schlosser**, le **08/04/2022** à **18:16**

Bonjour,

En 2018 j'étais condamné par le tribunal de Chartres, je n'étais pas informé du jour de l'audience, pas de nouvelles jusqu'à 14/03/2022, huissier me signifie le jugement contre moi en réclame 22 000€ à payer avec saisie des biens, Il semble qu'il m'est impossible de faire appel, car le délai est de deux ans après jugement. Que en pensez vous, trouver cela normale?

Merci de me répondre

bien à vous